

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00275

**DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION- D2IN - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC BPIFRANCE FINANCEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180525-D20180027510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION- D2IN - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BPIFRANCE FINANCEMENT

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1er janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Face aux enjeux de l'économie de la connaissance, un territoire tel que celui de Saint-Etienne Métropole doit être en capacité de susciter en lien avec sa politique dans les domaines de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, des créations et projets de développement d'entreprises dans ses domaines « leaders » tels que l'ingénierie santé, les procédés avancés de fabrication et le numérique qui permettront de générer les sociétés à fort potentiel et les « pépites » de demain, tout en ayant une approche transversale autour du design et du développement durable.

Bpifrance Financement finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance Financement les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France et Coface, et dans leurs projets d'innovation. Bpifrance Financement exerce ces missions à l'exclusion du financement en fonds propres, opéré par Bpifrance Investissement.

Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement travaillent ensemble depuis plusieurs années afin d'aider les entreprises du territoire à se créer et se développer. Considérant ce premier bilan d'activité positif, les partenaires ont décidé en 2016, afin de poursuivre et d'amplifier cet accompagnement, de mettre en place un dispositif d'aide à l'innovation commun (dit Dispositif Intégré pour l'INnovation- D2In).

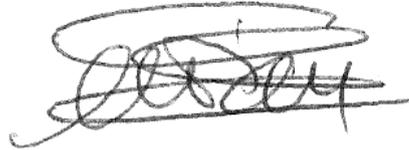
La présente délibération a pour objectif de reconduire pour une durée de 3 ans la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement qui s'inscrit dans la convention cadre « pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe », signée par Saint-Etienne Métropole et la Région en date du 20 novembre 2017, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de convention triennale,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ces avenants et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU